



CTL du 30 septembre 2014

Le compte-rendu CGT

Les organisations syndicales CGT, Solidaires, FO et CFDT lisent leur déclaration liminaire dans lesquelles le saccage du CFP de Morlaix est évoqué. ([la déclaration CGT est en ligne sur notre site](#)).

M Cano qui préside pour la première fois le CTL 35 y répond:

« Moi aussi j'ai une pensée pour les collègues du Finistère qui ont eu à subir la colère des agriculteurs, c'est un point que je partage avec vous ; j'ai envoyé un message de soutien à la DDFIP du Finistère.

Nous avons eu une petite crainte sur notre département : dès que j'ai appris qu'une manifestation d'agriculteurs allait se tenir à St Malo, j'ai pris contact avec le Préfet pour éviter tous débordements.

Dans les mesure ou des collègues ont été contraints pour des raisons légitimes de sécurité à partir, les organisations syndicales demandent que leur soit crédité le temps correspondant à leur heure de départ habituel.

M Cano rappelle le principe pour le rattrapage des horaires pour les agents qui ont quitté leur poste de travail avant 16 h suite à la manifestation des agriculteurs de St Malo. La règle suivante est appliquée (même règle que pour les intempéries) : une compensation est effectuée entre l'heure du départ et la plage variable de 16 h.

Après un nouveau débat sur cette question, M Cano s'est dit prêt à réfléchir une nouvelle fois à notre revendication.

Sur le pacte de responsabilité, *je ne répondrai pas, cela relève de considérations citoyennes sur lesquelles, en tant que directeur, je ne peux répondre mais comme vous j'ai le souci du respect de notre Administration.*

Sur les rémunérations, *le gel du point d'indice échappe à la DGFIP.*

Sur l'adaptation des réseaux : *on aura l'occasion d'en reparler ; la procédure se poursuit par une analyse de la DG du diagnostic réalisé par les directions;*

Sur la politique de suppression des emplois : *pour 2015, des suppressions sont déjà annoncées, je ne m'en réjouis pas, il faudra faire avec et on le fera « de manière intelligente » (sic).*

Sur le budget de la DRFIP d'Ille et Vilaine : *je suis raisonnablement optimiste ; les dépenses devraient pouvoir être payées, je ne pense pas que l'on fera de la cavalerie en transférant des dépenses 2014 sur 2015. La DRFIP du 35 a les moyens de mener sa politique jusqu'à la fin de l'année.*

Sur la retenue à la source : *c'est un sujet techniquement très complexe. Quant à la fusion CSG/IR, elle pose également des difficultés techniques très importantes : la CSG est un impôt proportionnel, l'IR est un impôt progressif, il faudrait donc choisir entre la proportionnalité ou la progressivité... Je pense que ces dossier ne sont pas à l'ordre du jour.*

EXAMEN DES POINTS A L'ORDRE DU JOUR.

1- PV des CTL des 15 avril et 12 juin 2014 :
approuvés.

2- Suivi des avis du CTL du 12 juin 2014 : pas d'observation particulière.

3- Information sur la mise en ouvre des propositions de l'IGF retenues par la DRFIP :

M Cano souligne qu'il n'était pas présent lors de l'inspection de l'IGF, il propose de procéder proposition par proposition. Il précise que l'exercice est connu, l'IGF fait des propositions techniques

ciblées ou d'ordre général organisationnel qui, soit correspondent aux vœux de la DG et peuvent être mises en ouvre, soit n'y correspondent pas et sont rejetées par la direction locale.

13 propositions sont réalisées ou en cours de réalisation :

1- Rendre plus flexible le dispositif d'accueil :

M Le Dû, responsable du pôle gestion fiscale : c'est un sujet qui concerne les grands sites. Un protocole existe : pendant les périodes creuses, les agents d'accueil effectuent des travaux annexes : saisies des 2042, CSP, traitement du contentieux, retraitement des courriers PND. L'IGF demandait dans son rapport d'aller plus loin que le protocole existant, la DRFIP considère que le protocole mis en place est

suffisant. L'IGF veut aller plus loin dans la polyvalence des tâches confiées à l'accueil. La direction pointe le besoin de formation et indique qu'avec le protocole en place, l'objectif est déjà partiellement atteint, pour elle il n'y a pas de bouleversement.

2- Redimensionner les équipes d'accueil physique au profit d'autres canaux, dont le téléphone :

M Le Dû : « Redimensionner c'est ajuster entre les besoins du public et le moyens dont nous disposons. Une des idées de l'IGF est de détourner une partie des moyens physiques pour les transférer sur un accueil téléphonique par exemple. » M Le Dû demande de regarder ce qui se fait au niveau national. Il faut privilégier d'autres modes de contacts, il faut éviter que le public se déplace, quand l'utilisateur se déplace, c'est un constat d'échec.

En fait tout doit être mis en œuvre pour favoriser l'orientation de l'utilisateur sur des modes distants.

La CGT pointe que l'équipe d'accueil actuelle est déjà sous dimensionnée par rapport aux 14 emplois au minimum qui devraient y être implantés dans un contexte où le nombre de personnes reçues augmente sans cesse (note DRFiP à l'appui) : les flux ont été plus importants en 2014 qu'en 2013.

M Le Dû met en avant l'expérimentation des Centres de Contact (SDC), et précise que l'utilisateur ne peut accéder aux SDC qu'après avoir effectué des démarches (contact pris sur internet).

La CGT fait le parallèle entre l'expérimentation du Centre De Contact et la situation de la CAF où l'accueil est désormais fermé au public et se fait uniquement sur RDV. Nous notons également que le flux des courriels s'ajoute en fait au flux téléphonique et physique mais ne le remplace pas, la charge de travail ne fait donc qu'augmenter. L'exemple des procédures dématérialisées obligatoires pour les professionnels a fait exploser le téléphone dans les SIE, avec des postes informatiques parfois défaillants.

M Cano indique être très attentif à ce qui se passe dans les services ; il indique ne pas toujours avoir l'information. « *Ce n'est pas de l'indifférence, nous ne plantons pas la tête dans le sable comme les autruches. Nous essayons d'apporter des réponses.* »

3-Revoir les plafonds d'encaisse :

M Viénot, responsable du pôle gestion publique, explique qu'il faut trouver un équilibre, et souligne qu'avoir un plafond d'encaisse minime peut effectivement poser des difficultés dans les services. Il indique qu'une future convention va être signée avec la poste, et que le nombre de dégagements de fonds sera limité.

Il insiste donc sur la nécessité d'être très actifs pour dématérialiser au maximum les paiements.

4- Renforcer le contrôle interne sur la fonction comptable :

M Marme, responsable du pôle départemental risques et audits: « *nous avons un dispositif renforcé pour le contrôle interne. Il ne faut pas craindre le contrôle interne.* »

5- Généraliser la boîte à outil relative au gracieux :

M Le Dû : la boîte à outil a été diffusée le 08/07/2013 et a fait l'objet d'un ajustement le 21/11/2013

La CGT indique que cette BAO n'a pas été portée à la connaissance de l'ensemble des agents de la DRFiP du 35, elle dénonce à nouveau un problème de communication entre la Direction et les agents chargés des missions

6- Consolider les procédures de dégagements des fonds :

Pour la CGT, le convoyage des fonds doit être fait par des professionnels, l'administration met les agents dans des situations anormales.

7- Rappeler les objectifs et les conditions d'utilisation du bloc note ILIAD :

M Le Dû : il s'agit d'un dispositif qui permet aux agents de mettre diverses informations sur un bloc note, le but étant de mémoriser ce qui est important.

M Le Dû explique qu'il existe aussi un bloc note partagé accessible en dehors d'ILIAD.

La CGT indique que tous les agents n'ont pas connaissance de l'existence de ce bloc note, demande s'il prime sur les bloc notes existant pour des applications particulières (Contentieux, contrôle sur pièce), tout en regrettant l'absence d'une note de la DRFiP 35 sur ce thème.

M Le Dû indique qu'un rappel va être fait aux chefs de service sur l'utilisation de ce bloc note.

8- Réallouer les effectifs des secteurs d'assiette à des tâches plus complexes et

10- Rapprocher fonctionnellement les secteurs de gestion et de recouvrement :

ME Le Dû explique que c'est une voie qu'il faut effectivement explorer. Deux façons d'y parvenir :

- soit on passe par une réorganisation des services
- soit on passe par un pilotage approprié : on demande aux équipes d'encadrement d'évaluer l'avancement des travaux et de mieux couvrir l'ensemble des missions des secteurs. Il s'agit en fait de repenser la conduite des missions.

C'est cette solution que la DRFiP 35 a retenue. Ainsi des missions de recouvrement seraient intégrées dans les secteurs d'assiette (délai de paiement).

Pour la CGT, la direction se doit de respecter le protocole Parini de respect des métiers, or elle impose de plus en plus la polyvalence et remet en

cause la séparation assiette recouvrement afin de préparer les suppressions d'emplois à venir.

M Le Dû déplore la baisse du CSP dans le département, et souhaite une professionnalisation de cette mission. Il indique que c'est d'ailleurs dans ce but qu'a été créée la cellule de contrôle des Particuliers (SCP)

La CGT interpelle la direction sur le devenir de cette cellule, elle indique avoir eu connaissance de la disparition prochaine de cette cellule. En effet, lors d'une réunion entre la BDFI et les FI, la direction a en effet annoncé une fusion-absorption de cette cellule. Il est à noter que les agents de la cellule ont été tenus à l'écart de cette annonce.

M Le Dû explique qu'il n'y a pas de fusion-absorption, il s'agirait d'un rapprochement du CSP et de BDFI dans le cadre de la mise en place des pôles patrimoniaux brigade de contrôle des revenus et du patrimoine (BCRP).

9- Doter chaque service d'un plan de sécurité :

Un travail a été entamé sur le plan de la sécurité.

Une lettre de mission est en cours d'élaboration, elle est à destination des gestionnaires de sites et des cadres.

En outre, un règlement intérieur de sécurité listant les aspects de la sécurité va être diffusé auprès des chefs de service.

11- Revoir les critères de transfert des dossiers au PRS :

La DRFIP explique avoir opéré un réglage en ce qui concerne les transferts au PRS ; la note du 31 mai 2013 précise les nouveaux critères.

12- Etendre les domaines soumis au contrôle interne :

M Marme: le contrôle interne a été étendu à l'assiette, au contentieux au foncier et au contrôle fiscal. Cette extension est visible au travers de PCI Web

Les procédures standardisées des missions sont dénoncées par la parité syndicale, le contrôle interne visant à voir si ces procédures sont respectées.

M Marme: « *il ne faut pas avoir une vision diabolisée, les guides de procédures ne sont qu'une documentation mise à la disposition des agents. Le contrôle interne va s'assurer que les règles sont respectées, en fait on s'assure que la qualité est respectée. Il est à noter qu'aucune conséquence négative n'a été tirée du contrôle interne* ».

M Cano « *nos missions sont de plus en plus complexes, on bute sur la maîtrise de l'ensemble des process qu'un individu est tenu de mettre en place. On est contraint de mettre en place ces guides. Ces guides sont un confort intellectuel pour l'agent qui*

peut ainsi s'assurer que son travail est bien fait ».

13 Implication des équipes dans le contrôle interne :

Mise en place d'un plan local de contrôle interne (PCI) et demande d'une plus grande implication des chefs de service dans le contrôle d'initiative.

La CGT dénonce à nouveau le manque de réunion et affirme que les notes et guides divers et variés affluent : les agents n'ont pas le temps de consulter tous ces documents. Ils ont une impression de mépris à l'égard d'eux-mêmes et de leurs missions.

4- La gestion des timbres fiscaux dématérialisés par les services de la DRFIP 35 :

Il s'agit de créer une cellule au sein de la comptabilité de la TG ; cette cellule suivra les aspects financiers et les relations avec les buralistes. Cette cellule sera composée de 4 personnes : 2 volontaires et 2 agents nouveaux ; avec à côté des agents *en satellite* qui pourront aider.

Au niveau des locaux, cette cellule sera isolée de façon à éviter les nuisances téléphoniques.

La CGT insiste sur le problème des appels téléphonique en expliquant qu'il va y avoir de plus en plus d'appels téléphoniques. Outre l'assistance téléphonique, les collègues feront au téléphone de la gestion. Des questions se pose déjà : quelle prise en compte pour les agents ? Saisine du CHST ? Visite médicale annuelle ? Rémunérations pour sujétions spécifiques ?

La CGT pointe la lourdeur du travail téléphonique et indique par ailleurs qu'il n'est pas question de supprimer des emplois à la TCA... une nouvelle mission est créée et il faut donc créer les emplois nécessaires.

M Viénot: « *il devrait y avoir 3 implantations d'emplois en 2015 ; on n'enlèvera pas ces emplois à la TCA* ». La direction refuse de parler de plateforme téléphonique et donc de sujétions particulières.

La DRFIP explique que la mise en place de cette cellule pose un problème juridique : il faut en effet modifier les statuts de la DRFIP du 35. Donc tant que la décision officielle n'est pas prise, il n'y a pas de transfert de PVA.

Sur la question des conséquences en matière d'effectifs pour les SIE (évoquée par la CGT), la Direction ne s'engage pas à répondre clairement et précise que la situation sera étudiée au fur et à mesure de la mise en place de la réforme. Pour la CGT, on ne peut que s'inquiéter d'une telle prudence...

5- Ponts naturels :

M Cano : « *il y a 3 ponts naturels possibles en 2015 : le 2 janvier, le 15 mai et le 13 juillet.*

Aujourd'hui ne sera abordé que le pont du 2 janvier car il se rattache quelque part à l'exercice 2014 ».

La CGT rappelle que cette politique est contraire à la liberté des agents de prendre leurs congés quand ils le souhaitent. D'autres solutions pourraient être apportées, permettant aux agents ne souhaitant pas les ponts de venir au travail, en fermant les accueils au public.

Le directeur des Ressources Humaines, répond qu'il est toujours possible pour un agent de financer le pont naturel par un crédit d'heures et que ce pont du 2 janvier sera « financé » par la journée d'absence exceptionnelle.

M Cano : le Tribunal administratif a tranché sur la légitimité de ces ponts naturels. Ces ponts seront financés par un congé ou un crédit d'heures.

Vote : 1 pour ; 4 abstentions dont la CGT.

6- Transfert du SPF de Fougères à Rennes

La DRFiP présente son projet de fusionner le SPF de Fougères avec celui de Rennes pour septembre 2015. La CGT est contre ce transfert et rappelle son opposition aux réformes de structures liées à la Démarche stratégique. La justification de ce transfert par des problèmes liés aux congés pour un petit service a déjà été utilisée par le passé, mais elle est sans fondement. La Direction ne se préoccupe des difficultés d'organisation interne des services que lorsque cela l'arrange (cf point St Méen le Grand en questions diverses). La CGT rappelle que ce SPF fonctionne bien et n'accuse pas un retard tel qu'à Rennes. La fusion avec Rennes n'est qu'un prétexte pour aller vers les deux pôles SPF départementaux (Rennes et St Malo) et préparer de nouvelles suppressions d'emplois.

La CGT insiste sur l'exemple du SPF de Vitré pour lequel la Direction n'a pas respecté les procédures prévues par la DG en matière de santé et sécurité au travail. En effet un avis du CHST et des acteurs de prévention doit impérativement être donné en amont et il faut rencontrer les agents.

M Cano: *« sur la décision de principe, le débat de fond à déjà eu lieu, on ne va pas y revenir. Les différentes étapes de consultation des instances seront respectées ; les agents seront associés. »*

M Le Dû : *« vous ne pouvez pas nier que les équipes réduites sont fragiles. On est sans arrêt sous la menace d'une absence. Je ne dis pas que c'est une conclusion idéale, mais si on est responsable c'est ce qu'il faut faire. »*

Pour la CGT cet type d'argumentation lié aux services fragiles permet de justifier toutes les fermetures de structures jugées trop petites à un moment donné, le service public et les conditions de travail en peuvent en être que dégradés, y compris à court terme.

7- Information sur le passage à la norme SEPA

La direction fait un point rapide sur le passage à la norme SEPA (nouvelle norme pour les prélèvements automatiques) après la date butoir du 31 juillet 2014. Pour elle le bilan est positif, avec peu de difficultés. Sur 245 collectivités concernées, 222 sont passées. Les autres sont en cours de régularisation, ou ont renoncé aux prélèvements automatiques. A noter qu'une commune n'a même pas commencé les tests PES-V2, malgré les relances du comptable et de la DRFiP.

La CGT a fait remarquer que cette évolution s'était souvent faite dans la douleur pour les agents, générant des difficultés supplémentaires (par exemple des rejets massifs de prélèvements à, à des endroits où les charges de travail sont souvent insurmontables. A noter que la trésorerie concernée par la commune qui ne fait pas les tests PES-V2 est l'une des plus en difficulté du département !

8- Questions diverses :

- Trésorerie de St Méen le Grand :

La CGT dénonce la situation catastrophique de cette trésorerie compte tenu du manque de personnel, certains agents sont proches du *burn-out*. Elle interroge la direction sur les mesures qu'elle compte prendre pour pallier à cette situation. Au delà, se pose le problème de la situation intenable en matière de conditions de travail dans nombre de petites postes du départements : Châteaugiron, Montauban, La Guerche, etc.

M Viénot : *je veux bien m'engager de 2 renforts sur le mois de novembre.*

M Cano: *« j'ai bien entendu. On se trouve confronté à une situation extrêmement compliquée. On a une situation liée à un déficit en effectif ; le recrutement des listes complémentaires ne suffira pas à combler le manque de personnel dans le 35 ; il faudra pourtant faire avec. J'ai bien entendu ce que vous m'avez dit sur St Méen le Grand, chaque mois il y a un arbitrage pour décider de ce qui doit être fait sur le plan des renforts.*

La CGT rappelle que les renforts sont également affectés en fonction des enjeux financiers, et prend l'exemple du nombre de renfort affectés au CER par rapport à ceux affectés à St Méen le Grand, en le dénonçant fermement.

La CGT invite M Cano à faire remonter à la DG les problèmes d'effectifs.

M Cano : *« sachez que je fais remonter. On bute sur un problème politique. Au niveau national, il y a une politique d'économie budgétaire qui se traduit notamment par des suppressions d'emplois. »*

- Relance des défaillants Impôt sur le Revenu :

La CGT interpelle la DRFiP sur la nouvelle procédure dématérialisée de relance des défaillants.

En effet, il est désormais possible d'envoyer à l'utilisateur une relance par mail via une BALF spécifique. Cette relance peut être effectuée par une seule personne au détriment du respect du principe de sous sectorisation géographique qui existe actuellement dans les secteurs d'assiette. Pour la CGT, les agents doivent conserver la maîtrise de leurs sous-secteurs.

De plus le problème de la fiabilité d'un tel système est posé, alors que le nombre de courriels frauduleux adressés aux usagers se multiplie et engendre à juste titre leur méfiance vis à vis de ce type d'échanges avec l'administration.

Certains SIP de Rennes se sont engagés dans ce dispositif, d'autres pas. Aussi la CGT souhaiterait savoir si ce dispositif est une obligation pour les SIP. M Le Dû : *« la relance par mail est une nouveauté. Une note nationale a été rédigée. Il n'y a pas de consignes particulières donnée par la DRFIP 35 mais il ne faut pas se priver de nouveaux moyens de contacter les usagers, et de moyens moins coûteux ; c'est ce message qui a été passé auprès des responsables des SIP. »*

La CGT insiste de nouveaux sur la nécessité de tenir des réunions de service et réitère sa question : les chefs de service ont-ils obligation de faire effectuer la relance par courriel ?

Aucune réponse claire n'est donnée par la DRFIP. Nous en concluons donc que c'est Non !

La CGT en profite pour demander un bilan sur l'expérimentation de l'envoi des pièces de procédures via ESCALE, ce bilan pourrait en effet être utile pour l'envoi des relances via ESCALE.

M Le Dû : *« de mémoire, l'envoi des pièces de procédures n'était pas une expérimentation. »*

La CGT confirme l'expérimentation imposée par la DRFIP à la cellule SCP, au SIP RENNES Nord, et dénonce l'absence de bilan tout en soulignant qu'à ce jour, cette expérimentation a cessé.

M Cano : *« ESCALE et la relance des défaillants via l'envoi de mail sont des procédures différentes. ESCALE a été mis en place pour envoyer des fichiers volumineux. Avec la relance nous ne sommes pas dans ce dispositif.*

- Brigades patrimoniales :

La CGT interroge la direction sur la mise en place de pôles patrimoniaux et sur le devenir de la cellule SCP et de la Brigade Fi.

M Le Dû : *« pour la DRFIP 35, se pose effectivement la question de la mise en place d'un pôle de contrôle des revenus et du patrimoine (PCRP). L'idée est de s'appuyer sur les compétences de ceux qui effectuent*

du contrôle des revenus, et sur les compétences de ceux qui font du contrôle ISF en les rapprochant au sein d'une même cellule chacun gardant sa spécialisation. Il est pertinent de mettre en proximité les personnes qui font d'un côté du contrôle IR et de l'autre celle effectuant du contrôle patrimonial et il faut développer les synergies. Il ne faut pas oublier le contrôle corrélé. »

Mais il s'agirait d'un rapprochement et le terme de fusion-absorption de la cellule SCP ne serait pas adapté...

M Cano : *« d'où je viens il y avait un pôle patrimonial où étaient regroupés des agents effectuant du contrôle des revenus et du contrôle du patrimoine. »*

La CGT : *« peut-être mais la cellule SCP est une structure propre à la DRFIP du 35. Et il faut souligner que cette cellule ne fait pas que du contrôle de DFE, elle fait également du requêtage SIRIUS et d'autres travaux. En outre le contrôle corrélé n'est pas une nouveauté, il est défini par une note de la DG dans le cadre du contrôle des DFE (dossiers à fort enjeu). »*

- Elections CAP et CT du 4 décembre :

La CGT demande à la direction de déroger à la note DG qui prévoit la mise en place d'un bureau de vote sur les sites regroupant un minimum de 60 agents (au lieu de 30 lors du dernier scrutin en 2011). Si cette règle est appliquée, il n'y aura pas de bureau de vote à Redon, Montfort et Fougères.

M Mille : *« on applique la règle fixée par l'instruction, mais on va regarder ce que l'on peut faire ».*

M Macé souligne que le vote à la sacoche serait plus important que le vote à l'urne.

La CGT répond qu'elle reste attachée au vote direct partout où cela est possible et maintient sa demande.

-Expérimentation sacoche :

La DRFiP expérimente les services d'une société privée (TCS) pour acheminer le courrier interne des CFP vers la Direction jusqu'à la fin d'année. Elle espère optimiser les coûts par rapport à la Poste...

-Femmes de ménage :

La CGT évoque les difficultés rencontrées par les femmes de ménage à Magenta du fait d'un surcroît de travail ainsi que la question de la fin du contrat pour une des femmes de ménage de la Cité au 31 décembre prochain.

La Direction ne donne pas de réponse précise. La CGT n'entend pas se contenter de cette absence de réponse. Nous mettrons tout en œuvre pour que le contrat de notre collègue soit prolongé et pérennisé.